

# L'ÉCONOMAT EN BREF

DÉCEMBRE 2023

## LE TEMPS DES FÊTES

L'équipe de l'économat se joint à moi pour vous souhaiter un temps des fêtes rempli de joie, de paix et de beaux instants avec vos proches.



**Joyeuses fêtes à tous,**

**Marc Fabi, Économe**

## ASSEMBLÉE DE FABRIQUE

En ce temps des fêtes, prenez le temps de remercier les **bénévoles et employés** et de leur transmettre vos vœux en collaboration avec votre équipe pastorale. Une carte fait toujours de l'effet.



Votre **budget 2024** est maintenant approuvé ou en voie de l'être, bref, demandez à ce qu'il soit enregistré dans votre comptabilité SAGE. Ceci vous permettra de suivre tout au long de l'année l'évolution de votre situation financière.

Procédez au remboursement du **prêt CUEC** (40,000\$ ou 60,000\$) **d'ici le 31 décembre 2023.**

**Cimetières:** On vous rappelle de vous assurer que vos cimetières sont inscrits dans votre police d'assurance ou couvertures et au registre des entreprises sous votre fabrique.

## LA PRÉPARATION DE FIN D'ANNÉE

Avant de conclure votre année financière, voici quelques conseils de vérification:

- **Reçus de charité:** Assurez-vous d'avoir déposé tous les montants avant le 31 décembre et que vos comptes dons, cva, dîme, etc, balancent avec le rapport de votre logiciel d'où sont émis les reçus;
- **Salaires:** Vers la mi-décembre, vérifiez si vos calculs balancent. Prendre un instant pour mettre à jour le dossier de vos employés. Est-ce que leur situation a changé? Adresse? Courriel?
- **Honoraires:** Pour les sommes versées à des personnes (par exemple casuel) qui dépassent le seuil de 500\$ dans l'année, que ce soit cimetières ou fabrique, vous devrez faire un T4A employeur pour la fabrique et T4A payeur pour le cimetière.
- **Messes:** Vérifiez si votre compte de messe balance avec le nombre de messes inscrites à votre livre ou liste externe.
- **Ventes:** On enregistre **toutes les factures émises** au 31 décembre même si le paiement n'est toujours pas reçu.
- **Achats:** On enregistre **toutes les factures à payer** même si le paiement n'a pas été fait.
- **Frais recouvrés:** Assurez-vous de faire vos factures et les transmettre avant le 31 décembre aux communautés avec lesquelles vous travaillez.
- **Projets/Travaux majeurs:** Mettez à jour votre rapport de l'année.
- **Cotisation, Quêtes commandés:** Merci de faire votre paiement d'ici le 20 décembre

**Vous êtes prêt pour une nouvelle année!**



## LES "NE PAS" OUBLIER..

### LA MISE À JOUR DU DÉCRET

Assurance locative pour les prêtres qui habitent au **presbytère d'une église.**

Le décret 2024 contiendra une clause qui accordera un remboursement de prime jusqu'à concurrence de 150\$. Le montant accordé devra être inscrit aux avantages des prêtres.

### COTISATION DIOCÉSAIN

- N'a pas changé de taux depuis 2010
- Comme participation au financement des activités de l'Église au niveau diocésain, provincial et national
- En 2022 la cotisation représentait 16% des revenus de la corporation

Cela permet, entre autres, de défrayer:

- Les frais de déplacement du personnel diocésain vers les fabriques.
- Les déplacements du vicaire-général, de l'économe et de Mgr Cyr, lorsqu'ils représentent le diocèse.
- Les salaires du personnel diocésain qui vous apporte un soutien au niveau administratif, de pastoral ou de la gestion des fabriques et cimetières
- Les formations, les journées pastorales: incluant la préparation et la présentation

### CONGÉ DES FÊTES

**Les bureaux de l'économat seront fermés :**

**22 décembre au 4 janvier 2024**

**Meilleurs Vœux!**

**Nathalie Taillandier**



**NOS  
COORDONNÉES**

**819-563-9934 // 215**

**COMPT.PAROISSE@DIOCESEDESHERBROOKE.ORG**